

Monsieur Alain Gauthier  
42 Rue Philippe Flatot  
71 380 Saint- Marcel

Saint Marcel, vendredi 16 avril 2021

à

Monsieur Jean CASTEX  
Premier ministre,  
Service de Mrs Nicolas Revel et Mathias Ott, directeur et chef du cabinet  
Hôtel Matignon  
57 rue de Varenne, 75 007 Paris.

**Objet :** Sur « *L'hommage national* » envisagé « pour les endeuillés » qui ne saurait advenir qu' « **au nom du peuple de France et ultramarin** », à la manière des prononcés de justice.

**Références cabinet :** 1<sup>er</sup> ministre émérite Edouard Philippe : Cab/2020 D/9345<sup>1</sup>

Monsieur le Premier ministre Jean CASTEX,

Le projet « *d'hommage national* » envisagé est bien venu. En effet,  
Tout au long de 2 ans de longues semaines,  
L'immense **Peuple de France** a été dans la peine  
Au départ des leurs, en semant des pleurs...  
Mais le **Peuple de France** sait que, pour "*une larme tombée,*  
*Sur les tombes pousseront Mille fleurs*"

Partant d'une moyenne globale annuelle INSEE de 600 000 décès multipliée par 2 ans, nous voilà à 1.200.000 disparus, dont 1/12<sup>ème</sup> soit plus de 100 000 sont dus à la pandémie Coronavirus 19.

Tous les proches des "*endeuillés de la Covid*"- et des autres cas de létalité soit au moins en moyenne CINQ par chaque disparu aimé (id.= SIX MILLIONS de vivants proches), éprouvent ce dur chemin dans le contexte Covid d'avalanches permanentes d'informations médicales médiatisées, débattues. Ils le vivent aussi avec les moins nommés autres cas de létalité par autant de contraintes à travers le poids de la discipline changeante et collectivisée, à travers les gestes barrières, les masques protecteurs etc. S'y ajoutent pour tous un abyssal silence intérieur, les variations des peurs de chaque citoyen malgré tant d'explications et pour combien d'entre nous, les incertitudes génératrices de misère chez les petites gens de France.

---

<sup>1</sup> Le jeudi 11 juin 2020, je remerciais passim au courrier du 2/06 de Madame **Anne CLERC**, Cheffe de cabinet de Monsieur Edouard PHILIPPE Premier ministre, sous sa référence —**CAB/2020 D/9345-- journée de fraternité avec les endeuillés-toutes causes létales confondues... J'y adjoignais 3 compléments**, à mon sens toujours d'actualité :

- 1. « Entre le 1 mars et les 4 mai 2020, l'INSEE a dénombré 133 678 décès toutes causes confondues. Si l'on admet que chacun affecte directement et profondément cinq personnes en moyenne, le pays compte aujourd'hui 670000 personnes contraintes de faire le deuil...**Quand la mort frappe si massivement, elle n'est pas réductible à l'intime. C'est un traumatisme collectif qui charrie chagrin et courroux...comment réparer les vivants ?**» (Extrait de l'OBS n°2898 du 21/05/2020 p 37 à 39)
- 2. qu'il s'agit aussi pour toute la France et donc pour nous, d'un **moment fort pour que la FRATERNITE si souvent délaissée soit témoignée et partagée ensemble toutes opinions convictions confondues**...Ainsi seraient mobilisées les émotions, sans doute à petite mesure, pour transformer les faiblesses identifiées, en force collective.
- 3. Sa réalisation donnerait du souffle à l'article 1 de la déclaration des droits de l'Homme : « **Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.** »